

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 21 juin 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 1^{er} juillet 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Philippe KLEIN pour Jean-Paul GLASSER

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à sept voix pour et deux abstentions, demande l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin ; accepte les statuts de celui-ci désigne, sous réserve de l'acceptation par les instances de l'Etablissement Public Foncier de la présente demande, dans les organes représentatifs de l'EPF un délégué et un délégué suppléant comme suit : Pascal STUTZMANN et Richard RUSCH.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide de travailler en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin, de signer la convention et d'autoriser le maire à signer celle-ci au nom de la commune.

3° Dans le cadre de la procédure de demande d'avis des communes sur le projet de schéma départementale de coopération intercommunale présenté par le Préfet du Bas-Rhin, le conseil municipal, à trois voix contre et six voix pour, convient qu'un regroupement avec la Communauté de Communes de l'Ackerland serait naturel et souhaitable ; à l'unanimité des présents, se prononce contre le projet présenté par le Préfet ; à trois voix contre et six voix pour, se prononce en faveur d'un regroupement de la Communauté de Communes du Kochersberg avec la Communauté de Communes de l'Ackerland, mais à condition qu'il se fasse avec l'ensemble des communes membres de cette collectivité.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de signer la convention avec la SARL Crescendo, bureau d'études, dans le cadre du réaménagement de la place de la Fontaine et autorise le maire à signer ladite convention.

5° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de convoquer le public pour émettre ses observations sur le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui sera mis à

disposition du lundi 29 août 2011 au mercredi 5 octobre 2011 inclus, aux horaires d'ouverture de la mairie (excepté les mercredis 14 et 28 septembre 2011).

6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, se prononce en faveur de la modification statutaire de la Communautés de Communes du Kochersberg qui transfert son siège administratif à compter du 5 septembre 2011 à l'adresse suivante : Le Trèfle, Maison des Services Publics du Kochersberg, 32, Route des Romains, 67 370 TRUCHTERSHEIM.

7° Le conseil municipal, à huit voix pour et une voix contre, décide de nommer la rue du lieu-dit « Lehmgrube », rue Lehmgrube.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 1^{er} juillet 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 4 juillet 2011.

Le Maire
Alain NORTH